

PRECISIONS ET COMMENTAIRES RELATIFS AU CHAPITRE G – REVETEMENTS DU CCT RW 99

Deleted: ¶

G. 4.2.1.1. PAVAGE EN PIERRE NATURELLE – MATERIAUX

Indiquer le type, la nature lithologique et l'origine géologique des pavés, ainsi que leurs formats et leurs dimensions. Il faut exiger pour la pierre des spécifications particulières en fonction des sollicitations futures qu'impliqueront les usages spécifiques. Pour l'utilisation en sols extérieurs, trois paramètres jouent un rôle primordial :

- la résistance à la compression,
- la résistance à l'usure,
- la résistance au gel-dégel,
- La sensibilité aux sels de déverglaçage.

Les exigences pour les deux premiers paramètres sont modulées selon le type et l'intensité du trafic auquel le revêtement de sol sera soumis. Le troisième paramètre est exigé pour tous les usages en sols extérieurs.

Une attention particulière doit être apportée aux questions de glissance afin de garantir la sécurité des usagers. Outre les mesures effectuées selon la méthode du pendule de frottement, l'appréciation de la glissance doit prendre en compte la finition de surface et la durabilité de celle-ci (liée à la résistance à l'usure), ainsi que les dimensions de l'appareillage et le type de joints entre les éléments de pierre. C'est particulièrement le cas pour les marches d'escalier, où un traitement spécifique du nez (ciselé longitudinalement ou bouchardé) peut offrir une sécurité accrue.

Le problème des salissures est également à prendre en considération pour ces mises en œuvre extérieures, mais est plus délicat à quantifier. Plusieurs paramètres jouent à ce niveau, dont la porosité et la microfissuration, qui favorisent l'encrassement tenace, et la rugosité de surface, qui dépend de la nature et de la granulométrie de la roche et bien sûr de la finition.

Enfin, il faut être attentif à la nature pétrographique et à la composition minéralogique du matériau. La présence de certains minéraux, tels que des argiles ou des feldspaths altérés, peut entraîner une dégradation rapide de la roche, notamment par arrachement de fragments. De telles pierres doivent être évitées de l'aménagement des lieux publics extérieurs.

G. 4.2.1.2.1. PAVAGE EN PIERRE NATURELLE – EXECUTION – APPAREILLAGE

Indiquer le type d'appareillage ainsi que ses caractéristiques en fonction de la largeur de la voirie entre bordures.

G. 4.2.1.2.2. PAVAGE EN PIERRE NATURELLE – TRAVAUX PREPARATOIRES

Préciser et décrire le cas échéant le système de drainage prévu. En cas de fondation peu perméable, en dehors des revêtements de trottoirs, un système de drainage adéquat est placé aux points bas. Celui-ci est décrit dans les documents d'adjudication

Une attention toute particulière doit être portée sur les contrebutages linéaires (bordures, éléments armés, ...). Un bon contrebutage, un drainage efficace et une correcte évacuation des eaux de surface (pentes, avaloirs, ...) sont les garants d'une bonne tenue dans le temps des pavés. Ceux-ci font l'objet de postes distincts du métré.

Préciser le cas échéant le phasage du pavage.

G. 4.2.1.2.3, 4, 5, 6 PAVAGE EN PIERRE NATURELLE – COUCHE DE POSE, POSE ET JOINTOIEMENT

En cas de pose sur sable-ciment, il faut être vigilant en ce qui concerne le délai séparant la fourniture du sable-ciment de la pose des pavés; ce délai doit être le plus court possible.

- Préciser le type de pose et de jointoiment. A défaut, la couche de pose est constitué de sable.
- En cas de pose au mortier, préciser le dosage en ciment (entre 300 et 350 kg)

L'attention est attirée sur l'adéquation nécessaire entre la nature des matériaux utilisés pour la couche de pose et le jointoiment (voir [tableau G. 4.2.1.2.7](#)).

G. 4.2.3. PAVAGE EN PIERRE NATURELLE – PAIEMENT

L'attention est attirée sur le fait que diverses opérations sont prescrites qui font appel à des postes distincts du métré.

G. 4.3.1.1. PAVAGE EN BETON DE CIMENT – MATERIAUX

- Préciser, le cas échéant, la teinte des pavés.
- Préciser si les pavés doivent être fabriqués sur tranche.

Lors de la réalisation de longs alignements, il peut être intéressant pour l'auteur de projet de diminuer les tolérances dimensionnelles des pavés. Dès lors, il peut être imposé une fabrication des pavés sur tranche.

G. 4.3.1.2.1. PAVAGE EN BETON DE CIMENT – APPAREILLAGE

Indiquer le type et l'appareillage des pavés. A défaut un appareillage en ligne à joints alternés perpendiculairement au sens de circulation est prévu pour les trottoirs et les zones de stationnement, et en arêtes de poissons pour la voirie.

G. 4.3.1.2.2. PAVAGE EN BETON DE CIMENT – TRAVAUX PREPARATOIRES

Préciser et décrire le cas échéant le système de drainage prévu.

Une attention toute particulière doit être portée sur les contrebutages linéaires (bordures, éléments armés, ...). Un bon contrebutage, un drainage efficace et une correcte évacuation des eaux de surface (pentes, avaloirs, ...) sont les garants d'une bonne tenue dans le temps des pavés. Ceux-ci font l'objet de postes distincts du métré.

Préciser le cas échéant le phasage du pavage.

G. 4.3.1.2.5. PAVAGE EN BETON DE CIMENT - JOINTOIEMENT

En cas de pavage soumis au trafic lourd, il y a lieu d'effectuer un compactage final au moyen d'un rouleau à pneus.

G .4.3.3. PAVAGE EN BETON DE CIMENT – PAIEMENT

L'attention est attirée sur le fait que diverses opérations sont prescrites et font appel à des postes distincts du métré.

G. 4.4.1.1. BRIQUES EN TERRE CUITE – MATERIAUX

Indiquer la classe de qualité des briques (à défaut, elles sont de classe de qualité 1).

G. 4.4.1.2.1. BRIQUES EN TERRE CUITE – APPAREILLAGE

Préciser l'appareillage des briques, à défaut, celles-ci sont posées en appareil en ligne perpendiculairement au sens de circulation.

G. 4.4.1.2.3. BRIQUES EN TERRE CUITE – COUCHE DE POSE

Préciser la nature et l'épaisseur de la couche de pose.

G. 4.4.1.2.4. BRIQUES EN TERRE CUITE – POSE

Préciser la pente transversale, par défaut, elle est de 2 %.

La pose sur chant des briques est recommandée.

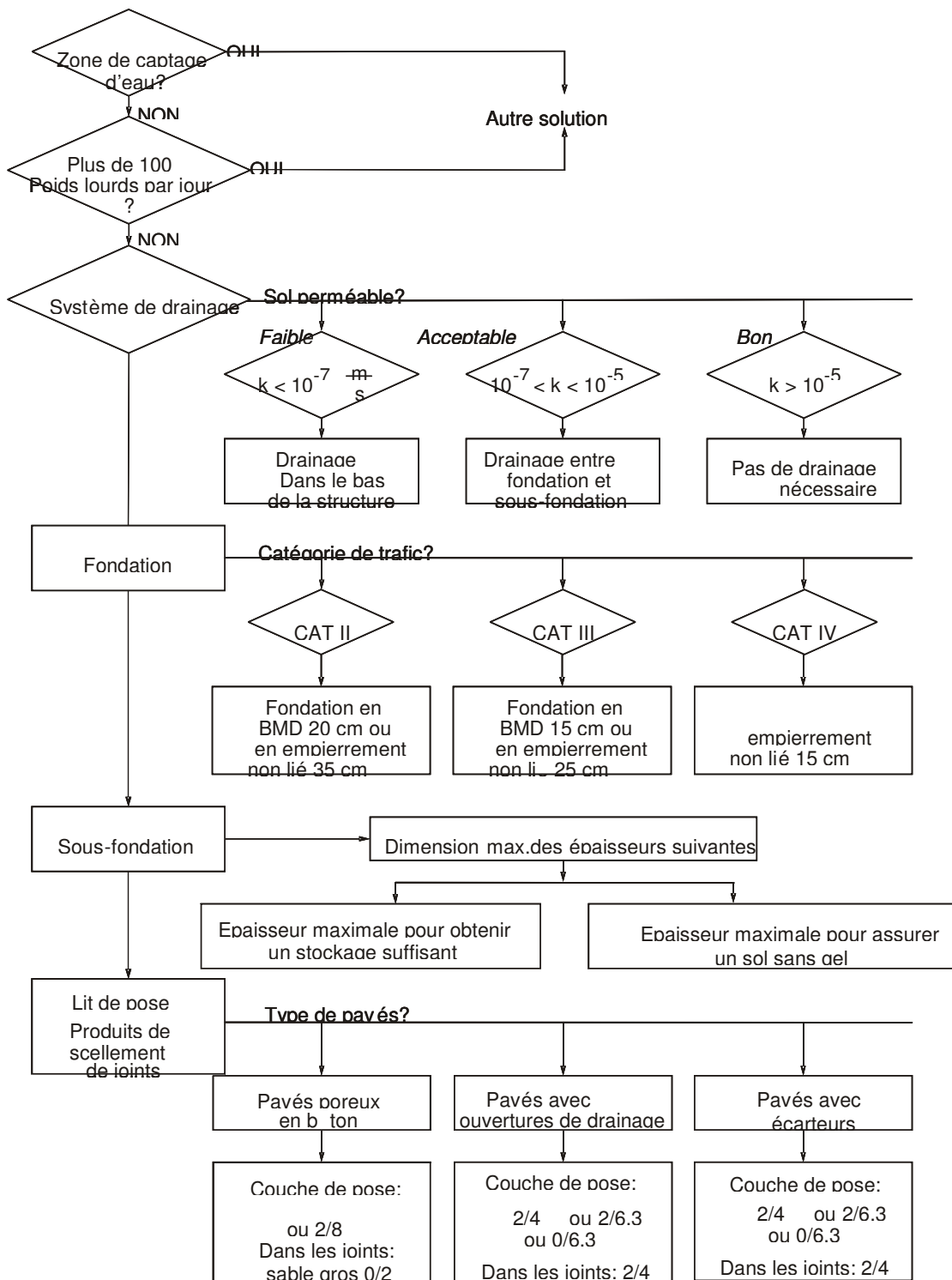
G. 4.4.3. BRIQUES EN TERRE CUITE – PAIEMENT

L'attention est attirée sur le fait que diverses opérations sont prescrites qui font appel à des postes distincts du métré

G.4.5 REVETEMENTS DRAINANTS EN PAVES DE BETON

L'application des pavages drainants est limitée aux endroits où le passage des poids lourds est limité à 100 véhicules lourds par jour et la vitesse à 50 km/heure.

La pente transversale et longitudinale du pavage doit être limitée à 5 % afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement du stockage et de l'infiltration.



G. 5.2.1.1. DALLAGE EN PIERRES NATURELLES - MATERIAUX

- Indiquer la nature lithologique et l'origine géologique des dalles, leurs formats et leurs dimensions.
- Préciser la finition de surface.

G. 5.2.1.2.1. DALLAGE EN BETON DE CIMENT – APPAREILLAGE

Indiquer le type de dalles et l'appareillage. A défaut, elles sont posées à joints discontinus.

G. 5.2.1.2.3. DALLAGE EN BETON DE CIMENT – COUCHE DE POSE

Indiquer la nature et l'épaisseur de la couche de pose.

G. 5.2.1.2.5. DALLAGE EN BETON DE CIMENT – JOINTOIEMENT

Préciser le type de jointoiement.

Le type de jointoiement doit être compatible avec la nature de la couche de pose.

G. 5.2.3. DALLAGE EN BETON DE CIMENT – PAIEMENT

L'attention est attirée sur le fait que diverses opérations sont prescrites qui font appel à des postes distincts du métré.

G. 5.3.1.2.1. DALLAGE EN CARREAUX DE BETON – APPAREILLAGE

Indiquer le type de carreaux en béton et l'appareillage. A défaut, les carreaux sont posés à joints alternés, les lignes continues perpendiculairement au sens de circulation.

G. 5.3.1.2.3. DALLAGE EN CARREAUX DE BETON – COUCHE DE POSE

Indiquer la nature et l'épaisseur de la couche de pose.

G. 5.3.3. DALLAGE EN CARREAUX DE BETON – PAIEMENT

L'attention est attirée sur le fait que diverses opérations sont prescrites et font appel à des postes distincts du métré.

G. 5.4.1.2. DALLES EN BETON GAZON – APPAREILLAGE

Indiquer le type de dalles et l'appareillage.

G. 5.5.1.1. DALLES DE REPERAGE - MATERIAUX

Indiquer la couleur des dalles de repérage si celle-ci diffère de la couleur prescrite par défaut au [C. 30.4](#).

G. 5.5.1.2.1. DALLES DE REPERAGE – APPAREILLAGE

Indiquer le type de dalles et l'appareillage.

G. 5.5.1.2.4. DALLES DE REPERAGE – COUCHE DE POSE

Indiquer la nature et l'épaisseur de la couche de pose.

G. 6.2.2. DOLOMIE – EXECUTION

Préciser l'épaisseur nominale des couches.

G. 6.2.2.2. DOLOMIE – COUCHE DE POSE ET POSE

- Indiquer le dévers s'il est différent de la valeur par défaut.
- Indiquer si la dolomie est stabilisée ainsi que la quantité de ciment blanc.

G. 7.1.2.3.1. DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE MODERATION DE LA VITESSE – DISPOSITIFS DE SECURITE EN BETON PREFABRIQUE – ETUDE ET COMPOSITION

Indiquer les dimensions des pièces, leur profil, l'appareillage, la texture de surface des bétons coffrés (ou le choix et la teinte des pavés) et le goujonnage éventuel.

G. 7.1.2.3.4.1. DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE MODERATION DE LA VITESSE – DISPOSITIFS DE SECURITE EN BETON PREFABRIQUE – SCHELLEMENT PAR UNE FONDATION EN BETON C 30/37 (CONSISTANCE F4)

- Indiquer si les éléments de rampe utilisés sont munis d'armatures dépassantes (soit sur leur face supérieure, soit en pied et/ou en tête d'élément).
- Indiquer si les éléments préfabriqués doivent être liaisonnés entre eux.

G. 7.1.2.3.5. DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE MODERATION DE LA VITESSE – DISPOSITIFS DE SECURITE EN BETON PREFABRIQUE – MISE EN SERVICE

Indiquer le délai de mise en service si celui-ci est inférieur à 7 jours après la mise en œuvre du béton de fondation.

G. 7.2.2.3.1. DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE MODERATION DE LA VITESSE – DISPOSITIFS DE SECURITE EN BETON COULE EN PLACE – ETUDE ET COMPOSITION

Préciser le type de texture de surface et son aspect.

G. 7.2.2.3.2. DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE MODERATION DE LA VITESSE – DISPOSITIFS DE SECURITE EN BETON COULE EN PLACE – FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE

Indiquer l'emplacement et le type de joints.

G. 7.3.2.3.1. DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE MODERATION DE LA VITESSE – DISPOSITIFS DE SECURITE EN PAVAGE – ETUDE ET COMPOSITION

Indiquer toutes les clauses particulières du dispositif à réaliser.